ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Indonesie

Question écrite n° 3551

Texte de la question

M Michel Pelchat attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires etrangeres, sur le fait que depuis l'invasion du Timor oriental par les troupes indonesiennes en 1975, de graves atteintes aux droits de l'homme seraient frequemment perpetrees. Il lui demande de bien vouloir lui faire part des informations dont dispose la France sur cette question.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire a bien voulu demander des informations concernant la situation des droits de l'homme au Timor oriental. Il est tres difficile d'obtenir des renseignements precis et verifies a ce sujet, dans la mesure ou les diplomates en poste a Jakarta doivent etre accompagnes lors de leurs visites sur place, et ou la presse internationale n'a que rarement la possibilite d'y circuler. Notre pays porte toutefois une attention soutenue au respect des droits de l'homme a Timor. C'est ainsi, notamment, que le representant de la France, a la 44e session de la commission des droits de l'homme de l'ONU qui s'est tenue a Geneve en fevrier dernier, a exprime sa preoccupation et emis le voeu que le peuple timorais puisse beneficier de l'exercice de ses droits fondamentaux.

Données clés

Auteur : M. Pelchat Michel
Circonscription : - Union pour la démocratie française
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 3551
Rubrique : Politique exterieure
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 10 octobre 1988, page 2766